

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Indemnités contrôleurs pêche

Le vingt-sept Février deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Sébastien PLAUD – Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

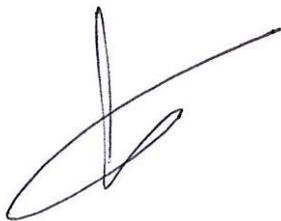
A compter de 2025, le Conseil Municipal fixe l'indemnité mensuelle à 50 € sur les 7 mois d'ouverture du plan d'eau pour les contrôleurs des cartes de pêche : MM. Gabriel MARQUIS, Jean-Marie LEBOEUF, David VOUHÉ, Claudy FREMONDEAU, Lionel POYAU.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

